



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-391

3-5 Autres actes de gestion du domaine public

**OBJET : Convention de mise à disposition de le DOJO du Clavier
à l'Association «SAZAKU FIGHT TEAM»**

**DGA Service à la
population**

**Direction de l'Action
éducative, de la vie des
quartiers et des Sports**

Service des Sports

Réf. : EA/ CV 245111

DGS :

DGA :

CAB :

CS : CA

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que La Ville de La Teste de Buch est propriétaire du **Dojo du Clavier** qui a pour vocation d'accueillir des activités sportives.

Considérant que l'association «**SAZAKU FIGHT TEAM**» souhaite utiliser ce Dojo pour les entraînements, compétitions et stages.

DECIDE

ARTICLE I :

De mettre à la disposition de l'association : «**SAZAKU FIGHT TEAM**» dont le siège social est situé 10 Rue du Commandant Marzac, 33260 CAZAUX, le Dojo du Clavier dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE II :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu

La convention est conclue période du : **01/09/2022 au 30/06/2023**, année sportive **2022-2023**.

ARTICLE III :

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 29/07/2022

Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220729-DEC2022_391-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2022

Affichage : 01/08/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

